

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - La Marguette Internat

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	Historique de l'établissement	5
III :	Présentation des missions	8
IV :	Présentation de la population accueillie et de ses besoins	9
V :	Fonctionnement et organisation	15
VI :	Relations avec les familles, les parents et l'entourage	25
VII :	Principes d'intervention	27
VIII :	Droits des personnes	28
IX :	Démarche qualité et gestion des risques	29
X :	Ressources humaines	33
XI :	Partenariats	39
XII :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	41
	Annexes	47

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée (DIVP)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon, La Roselière
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers, le TRS 77 et le DIVP
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

Ce fonctionnement en territoire permet de créer une dynamique, d'enrichir les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées grâce aux synergies et aux mutualisations (moyens, projections, réflexions, analyses...) mises en œuvre.

Les transversalités et complémentarités sont ainsi essentielles car elles favorisent ces différents partages.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le présent projet est établi pour une durée maximale de 5 ans comme décliné à l'Article 12 de la loi 2002-2 (L.311-8 du CASF). Il définit ses objectifs en matière de coordination, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et d'expression.

Pour ce faire, ce projet est élaboré à partir de la réflexion de groupes de travail réunions en comité de pilotage, constitués de professionnels de l'établissement volontaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués, sur les thèmes suivants :

- Les missions de l'établissement – Présentation de la population et ses besoins
- L'offre de service- Les modalités d'accompagnement, les unités de vie
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les principes d'intervention – Le projet éducatif et sa mise en œuvre
- Gestion des parcours et procédures

Une réunion par groupe de travail a été programmée lors des réunions hebdomadaires afin d'obtenir des recueils de données.

II : Historique de l'établissement

Afin de répondre au vieillissement de la personne handicapée mentale, l'Adapei 77 reprend en 1994 une maison de retraite accueillant jusqu'alors des personnes âgées valides ou en situation de handicap physique. À cette maison bourgeoise datant du 19ème siècle, appelée le « château », est ajouté en 1999/2000 le « village », soit 26 chambres supplémentaires de plein pied aux 10 chambres existantes.

L'ensemble offrant à 43 personnes un hébergement permanent correspondant à 7 chambres doubles et 29 chambres seules.

L'établissement reçoit l'agrément « foyer de vie » en 2008 et devient le foyer de vie La Marguette en 2009. Deux places d'accueil temporaires sont créées en 2014.

Après l'ouverture du foyer de vie « le Cèdre Bleu » sur le même site géographique en 2003, l'association décide de créer le « complexe Marguette - Cèdre-Bleu » en 2009.

À partir de 2015 un travail de mutualisation des moyens est entrepris sur ce complexe permettant d'une part de mutualiser certains moyens humains et techniques et d'autre part de préserver l'hétérogénéité des populations accueillies.

Ce mouvement coïncide avec la création du territoire Marne-et-Morin regroupant les foyers de vie La Marguette, le Cèdre Bleu, le Ginkgo-Biloba » et le Chêne Rouvre. Le Foyer de Vie Les Tilleuls intègre ce territoire en 2021.

En 2021, des travaux de rénovation du château de La Marguette sont entrepris. Devant s'achever sur le premier trimestre 2023, ils consistent à réhabiliter l'ensemble des niveaux du château offrant un meilleur cadre de vie pour les personnes accueillies et une amélioration des conditions de travail pour les professionnels.

À la fin de travaux de rénovation, la capacité hôtelière sur l'EANM la Marguette se répartira comme suit :

Sur le château :

- 1 chambre double au rez-de chaussé
- 5 chambres au 1e étage du château dont 1 chambre double.
- 5 chambres au 2e étage du château dont 1 chambre double.

Sur le village :

- 26 chambres dont 3 chambres doubles.

Sur le balcon nouvellement créé surplombant les locaux administratifs

- 2 chambres simples.

Soit un total de 45 lits.

III. Présentation des missions

1. Agrément

La Marguette accueille des personnes porteuses de handicap mental, reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficiant d'une orientation en EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé).

Conventionné par le Préfet du Département de Seine-et-Marne depuis 1994, La Marguette est habilité par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et à ce titre, bénéficie de :

- 43 places d'accueil en internat permanent,
- 2 places en accueil temporaire.

2. Missions générales

Cette logique de parcours sera renforcée à terme par la mise en place progressive sur le territoire Marne et Morin d'une plateforme de service animée notamment pour des coordinateurs de parcours.

L'EANM La Marguette se positionne dans une logique de parcours. Les personnes arrivant dans l'établissement ont un âge avancé, mais sont suffisamment autonome pour vivre dans un établissement non médicalisé.

Les profils visés sont d'anciens travailleurs d'ESAT, des personnes vivant au domicile parentale devant intégrer une institution à un âge avancé, ou tout autre profils correspondant à la population hébergée (voir ci-après).

Dans ce cadre, la Marguette accompagne des personnes dans leur vie d'adulte et de citoyen, tout en tenant compte de leur vulnérabilité et de leur âge.

L'établissement propose un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes individuelles et visent les objectifs suivants :

- Restaurer, préserver et développer l'autonomie des personnes accueillies : maintenir les acquis et développer de nouveaux apprentissages,
- Apporter un soutien médico-éducatif, garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies,
- Favoriser l'insertion sociale et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accueillies,

- Garantir la participation des personnes accueillies à la vie de l'établissement,
- Favoriser l'association de la famille et des proches à la vie de la personne accueillie et de l'établissement,
- Favoriser l'accès de la personne accueillie aux dispositifs de santé : coordonner son parcours de soins.

La Marguette, n'est pas un établissement médicalisé. La prise en charge de personne nécessitant des soins reste limitée. En fonction de l'évolution de l'état de santé des résidents, des réorientations dans un établissement médicalisé s'avère indispensable. Cette situation est particulièrement vécue pour les personnes en fin de vie, présentant un état de dépendance trop lourd. L'accompagnement vers un EHPAD est généralement la meilleure solution.

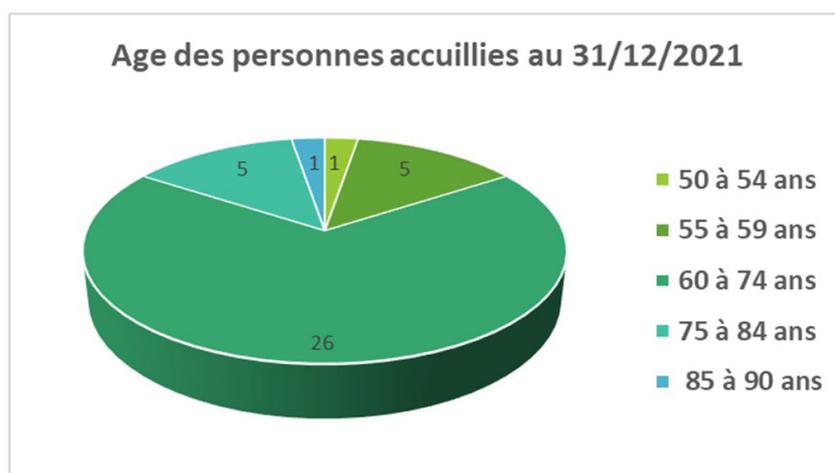
Le travail de réorientation est mené conjointement entre les professionnels de La Marguette, le représentant légal et la famille, afin de trouver un nouveau cadre vie pouvant satisfaire au besoin de la personne accueillie.

IV. Présentation de la population accompagnée et de ses besoins

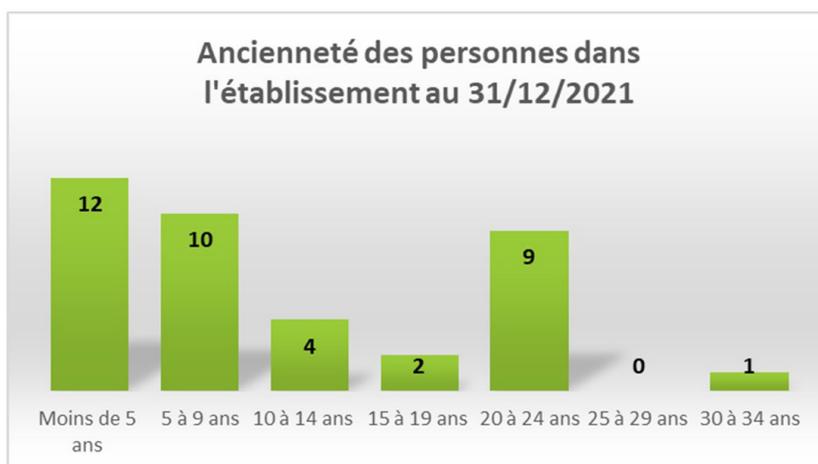
Le foyer de vie « La Marguette » accueille des personnes vieillissantes présentant une déficience intellectuelle, innée ou acquise, de leurs capacités physiques et psychiques.

1. Évolution de l'âge et l'ancienneté des personnes

Au 31 décembre 2021, La Marguette accueille 38 personnes de façon permanente dont 18 hommes et 20 femmes. À cette date, l'âge moyen est de 67 ans et 32 personnes ont plus de 60 ans, soit 84 %.



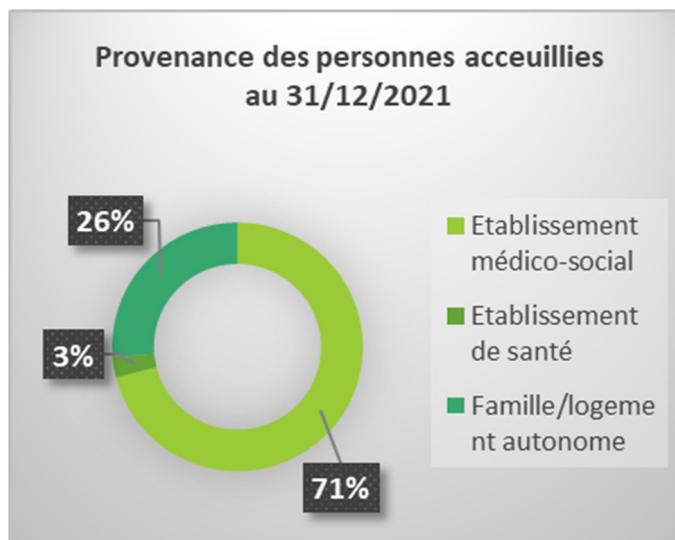
Par ailleurs, les personnes vivant à La Marguette y résident de nombreuses années. Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'établissement.

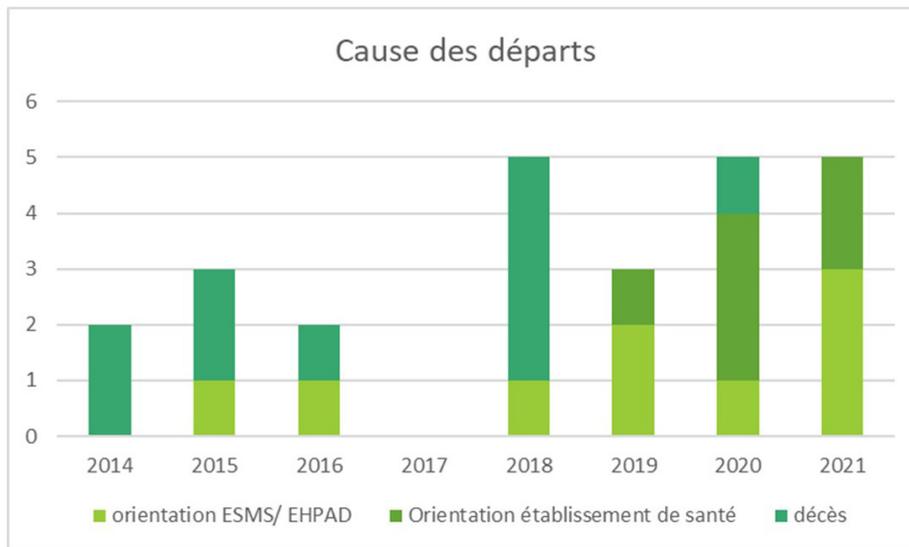


2. Parcours de vie et protection juridique des personnes

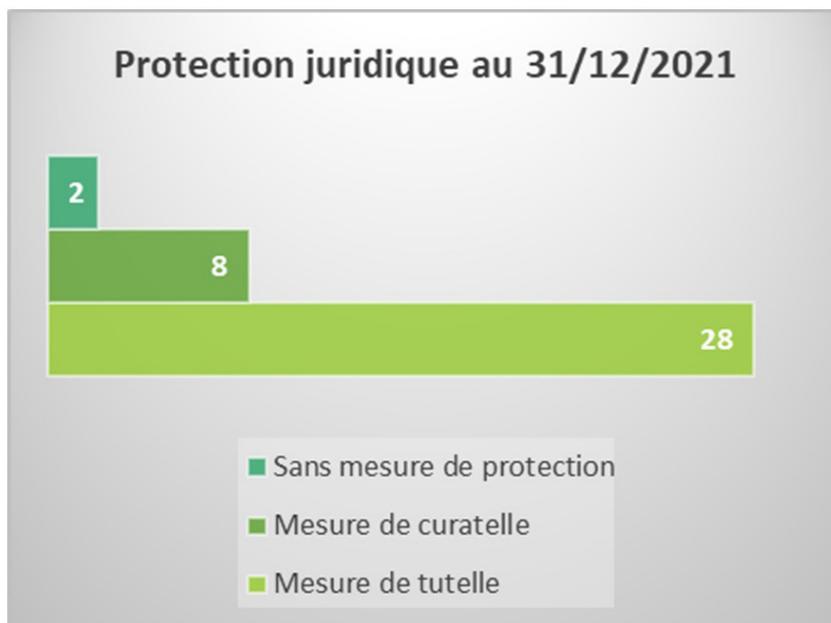
La plupart des personnes accueillies sont originaires du département de Seine-et-Marne, et proviennent d'établissements médico-sociaux. Une majorité a travaillé en ESAT.

La Marguette est souvent considérée pour ces derniers comme la maison où ils passent leur retraite après plusieurs années de travail en milieu protégé.





La tendance des décès en établissement est en baisse. Ces chiffres illustrent le travail de réorientation des personnes accueillies vers des établissements plus adapté à la fin de vie de type EHPAD, ainsi qu'une hausse des admissions effectuées en urgence vers un établissement hospitalier pour des prises en charge ne relevant plus des compétences de soins de La Marguette.



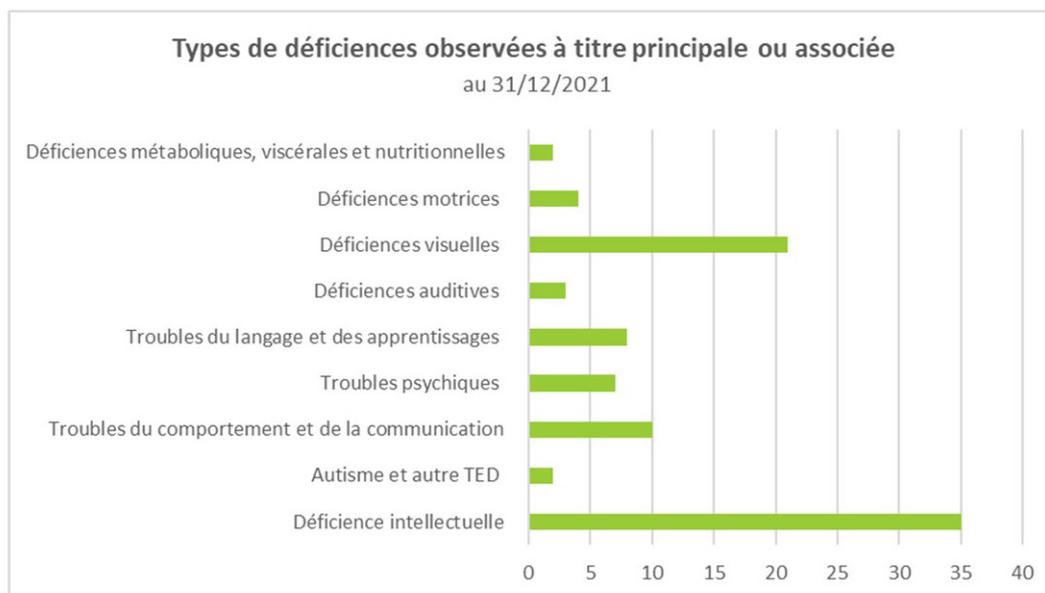
Les personnes accueillies sont majoritairement placées sous tutelle, certaines sous curatelle simple ou renforcée.

De plus, les mesures sont pour beaucoup gérées par des organismes tutélaires.

3. Autonomie des personnes accompagnées

La majorité des personnes accueillies présentent une déficience intellectuelle qui peut être associée à des troubles psychiques, sensoriels, moteurs, du comportement.

Globalement, elles ont une autonomie relative dans les gestes de la vie quotidienne. Cependant leur participation peut être moins active compte tenu de leur vieillissement, qui engendre une limitation progressive des fonctions et capacités.



V. Fonctionnement et organisation

1. L'accueil

Chaque établissement du secteur social et médico-social, quel que soit sa spécificité et le public qu'il reçoit, doit répondre à de nombreuses missions.

L'une d'entre elle, est essentielle et découle in fine de chaque établissement, structure et/ou service : « **Le concept d'accueil** » :

L'accueil ne se cantonne pas à recevoir une personne (personne en situation de handicap, famille, représentants légaux, partenaires, prestataires, professionnels, stagiaires...) dans un bureau et de façon très formalisée.

La phase d'accueil et/ou le savoir accueillir est une étape indispensable afin que la personne possiblement en insécurité du fait du changement et/ou de la nouveauté, se sente attendue, considérée et reconnue dès son arrivée.

À cet effet lorsqu'une personne vient se présenter à La Marguette, toutes les personnes présentes sont informées en amont de sa venue et sont donc en mesure de l'accueillir dans une dimension rassurante.

Savoir accueillir, favorise dès la 1ère rencontre « l'accompagnement » et c'est là aussi que s'initie par un sourire, une attention, un regard, le début de la relation humaine et éducative.

C'est ainsi que l'équipe pluri professionnelle de La Marguette s'attache à prendre le temps d'échanger, de mettre à l'aise la personne, d'adapter à ses capacités le déroulement de la rencontre et/ou de la visite de l'établissement.

Un membre de l'équipe éducative est systématiquement présent aux côtés de la direction lors des entretiens et c'est cette même personne qui assure l'accompagnement durant la visite pour un accueil temporaire ou permanent par la suite.

a. L'accueil temporaire

Il s'adresse aux personnes handicapées mentales de plus de 45 ans.

Il permet d'apporter une réponse adaptée pour :

- Accueillir une personne qui est en attente de place dans une structure,
- Soulager une famille qui a besoin de répit,
- Faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- Permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne handicapée de proposer une alternative de prise en charge adaptée.

La durée d'un accueil temporaire est adaptée aux besoins de la personne accueillie dans la limite des 90 jours par an autorisés. Il peut être mis en place sur un mode séquentiel.

L'accueil temporaire favorise la découverte de l'établissement pour la personne accueillie, ainsi qu'une première mise en place d'axes de travail éducatif. Il limite alors les inquiétudes lors de l'accueil à titre permanent.

Un contrat de séjour et une convention signés par l'ensemble des parties concrétisent l'accueil.

Un professionnel participe à la mise en place de l'accueil temporaire avec la direction adjointe. Une chambre est dédiée à cet accueil.

b. L'accueil permanent

La finalité de l'accueil en internat permanent consiste à mettre en œuvre les principaux objectifs de l'établissement en proposant un accompagnement global permanent (365 jours par an et 24h/24) formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé coordonné répondant aux besoins de la personne accueillie.

2. L'admission

a. Critères d'admission

Pour qu'un adulte en situation de handicap puisse être admis à l'EANM La Marguette, il lui faut obligatoirement disposer d'une notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) en cours de validité et faisant apparaître « accueil en établissement non médicalisé – toutes modalités d'accueil ».

Ce type de notification est ordonnée par la CDAPH présente dans toutes les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Lorsqu'un établissement est désigné par une notification, il en reçoit un exemplaire.

Dans un second temps et immédiatement lié à la procédure d'admission, un dossier de demande d'Aide Sociale doit être constitué afin d'obtenir une notification et ainsi permettre à la structure de facturer au Conseil Départemental, les frais de séjour.

La personne souhaitant être admise au sein de l'établissement doit résider en Seine et Marne (sauf dérogation à titre exceptionnel).

b. Les modalités d'admission

Selon la procédure associative, l'admission se décline ainsi :

1. Réception du dossier unique d'admission et/ou à partir d'une notification de la MDPH, ou par le biais d'un contact téléphonique (d'une famille, ou d'une autre structure du secteur du médico-social).
2. Si besoin transmission du Dossier Unique d'Admission à compléter
3. Réception et étude du dossier complété
4. Confirmation de la réception du dossier et avis sur la recevabilité de la candidature
5. Si la candidature est retenue, une rencontre est mise en place avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la personne concernée.
6. À l'issue de la rencontre, une période d'accueil temporaire peut être proposée, pouvant aller d'une semaine à 15 jours

7. Au terme de cette période, une réunion de bilan est mise en place avec les personnes ayant participé à la rencontre initiale.
Si nécessaire, une ou de nouvelle(s) période(s) peuvent être proposée(s) au cours de l'année sur des périodes définies en fonction des capacités et des attentes de la personne concernée.
8. Selon le bilan effectué et le choix de la personne, elle peut demander à être inscrite sur la liste d'attente.

L'admission dépend ensuite d'une possibilité d'accueil.

Si toutefois le délai entre la période d'accueil temporaire et l'admission définitive est important, une rencontre est de nouveau mise en place afin de repréciser le projet personnalisé de la personne et de fixer les modalités administratives, financières et éducatives de l'accueil.

L'admission est contractualisée et formalisée par la mise en place d'un contrat de séjour qui définit et garantit les prestations tant au niveau du cadre que du contenu et du service rendu, en se fondant sur le respect des personnes et la défense de leurs droits.

Le contrat de séjour, traduit en termes d'engagements négociés, est explicite. Il est rendu accessible à la compréhension de la personne concernée. Cette démarche d'engagement réciproque inscrite dans une volonté de partenariat, formalise les droits et les devoirs de la personne accueillie, de sa famille ou son représentant et la direction de l'établissement.

Le consentement éclairé est recherché.

3. L'accompagnement des personnes accueillies

a. La référence éducative

Comme le préconise la Haute Autorité de Santé et en vertu de l'article D312-59-10 du CASF, la direction adjointe après validation de la direction de territoire désigne un référent éducatif et un co-référent. Il assure la fonction de coordination de l'accompagnement.

Le référent est garant de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé. Il est aussi le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant l'enfant et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (sauf s'il s'agit d'informations médicales).

À l'Adapei 77, il existe une charte de la référence éducative qui reprend les huit principes suivants :

1. Écoute et prise en considération de la parole et des attentes de la personne accompagnée et de son représentant légal,
2. Le référent éducatif ne se substitue ni à la personne accompagnée ni à son tuteur ni à sa famille,
3. Le référent éducatif est le garant de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé,
4. La référence éducative est assurée par un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur. La co-référence éducative est assurée par un professionnel éducatif ou paramédical,
5. La référence et la co-référence s'appuient sur l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle selon une modalité formalisée,
6. La référence et la co-référence sont désignées dès l'admission par la direction adjointe après validation de la direction de territoire,
7. La durée de la référence éducative ne peut excéder 3 ans et doit être réinterrogée chaque année dans le cadre de l'évaluation du projet personnalisé,
8. Tout changement de référence doit être expliqué, motivé et communiqué à la personne accompagnée et son représentant légal. Les missions du référent et du co-référent éducatif sont présentées et expliquées à la personne et son représentant légal dès l'admission.

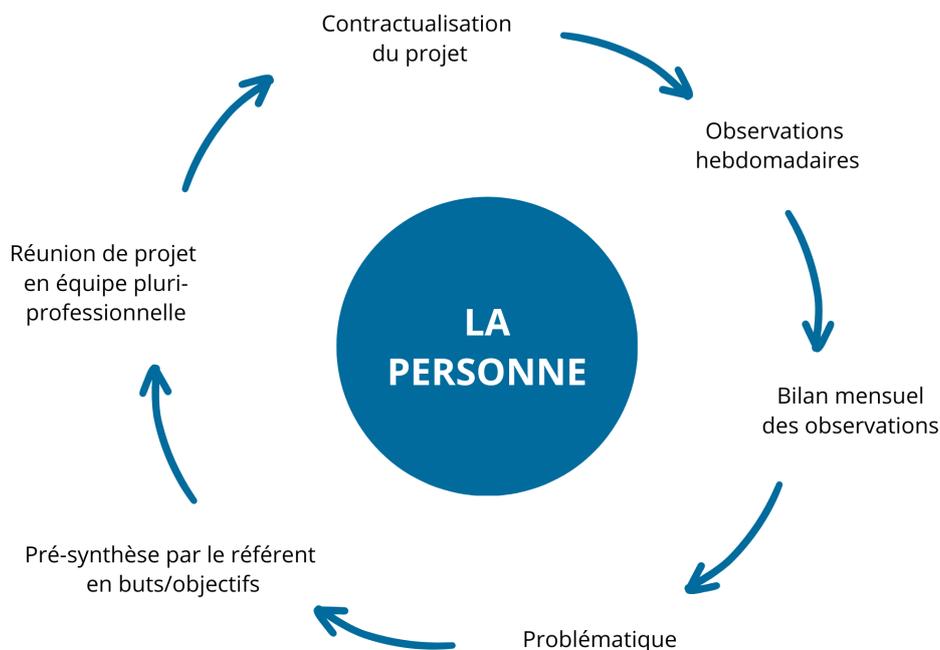
Notre référentiel commun :

Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.

- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale ;
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe.
- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de coordination afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et il interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

b. Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé constitue l'étape indispensable afin d'assurer l'individualisation de l'accompagnement pour chacune des personnes accueillies. Cette démarche appelle nécessairement la participation de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle et l'association de la personne et de sa famille et/ou tuteur.



L'élaboration de ce dernier se fait à l'aide des référents et co-référents. L'équipe se doit de réunir tous les besoins et les attentes de la personne et synthétise avec elle l'année écoulée. Ce projet personnalisé est ensuite finalisé en réunion pluri-professionnelle, puis partagé et lu avec les représentants légaux, la famille et la personne accueillie.

Chacun des projets personnalisés vise des objectifs propres à la personne, travaillés dans chacun des domaines d'intervention de l'équipe et qui peuvent aussi contribuer à favoriser le développement de compétences globales dans d'autres domaines.

Les objectifs sont mis en œuvre au moyen de temps d'accompagnements et d'activités formalisés dans un planning individuel remis à la personne accueillie et à sa famille.

Les temps d'accompagnement peuvent être individuels et/ou collectifs au regard des besoins de chaque personne.

Chaque année, lors de l'évaluation du projet personnalisé, l'équipe compare en réunion de synthèse la première analyse à celle menée au moment de l'évaluation. L'objectif est ainsi d'observer l'évolution de la personne sur une période donnée, de réajuster son projet et de préparer ainsi la suite de son accompagnement. Toutefois, le projet d'une personne peut être évalué chaque fois que la situation le nécessite, l'outil pouvant alors être complété en conséquence..

3. La journée type

Les temps forts	Les professionnels	Les tâches à réaliser
7h15-7h30	2 SDN / 4 Educateurs	Transmissions jour-nuit
7h35-10h	4 à 5 éducateurs	4 ou 5 éducateurs du matin encadrent les toilettes selon répartition pré-établie et protocoles en vigueur + réfection des lits et rangement de la chambre
8h-9h30	Maîtresse de maison / ASI / 1 éducateur	Accompagnement du petit-déjeuner et au rangement de la vaisselle
8h-10h	Infirmière / Aide-soignante / éducateur	Distribution des médicaments
09h30-11 h30	4 à 5 éducateurs Moniteur d'atelier Maîtresse de maison	1 ou 2 éducateurs se positionnent sur les activités planifiées du jour (encadrement des activités, le rdv médical du jour, sorties diverses) 1 ou 2 éducateurs en activité avec les résidents sur place. 1 encadrant en temps de travail personnel Un groupe de personnes accueillies part en atelier Rangement du linge
11h-11h45	Maîtresse de maison / ASI 1 éducateur	Réchauffage des plats Accompagnement des résidents pour la mise de table
11h45-13h30	Maîtresse de maison /ASI Infirmière / Aide-soignante / éducateur 4 éducateurs 1 éducateur + 1 équipe de résidents	Préparation et distribution des plats Distribution des médicaments Accompagnement au repas des personnes accueillies. Deux services sont proposés. Débarrassage, nettoyage et rangement de la vaisselle selon planning établi
14h00-14h20	Toute l'équipe + éducatrice coordinatrice	Transmission (bilan matinée, planification après-midi, diffusion des informations générales si besoin)
11h45-12h30	4 éducateurs + infirmière Maîtresse de maison	Accompagnement au repas des personnes accueillies du 1er service Distribution des médicaments Préparation et distribution des plats

14h30 à 16h30	3 à 5 éducateurs Moniteur d'atelier Maîtresse de maison	1 ou 2 éducateurs accompagnent les activités planifiées du jour (encadrement des activités, rdv médical du jour, sorties diverses) 1 ou 2 éducateurs en activité avec les résidents sur place 1 encadrant en temps de travail personnel Rangement du linge,...
16h – 16h30	1 éducateur	Temps de goûter
17h-19h	3-4 éducateurs	Ramassage du linge sale Accompagnement des toilettes selon planning établi
18h30-20h15	Maîtresse de maison /ASI Infirmière / Aide-soignante / éducateur 4 éducateurs 1 éducateur + 1 équipe de résidents	Préparation et distribution des plats Distribution des médicaments Accompagnement au repas des personnes accueillies. Deux services sont proposés. Débarrassage, nettoyage et rangement de la vaisselle selon planning établi
20h-21h	3 éducateurs	Brossage des dents, distribution des médicaments et coucher des personnes accueillies
21h15-21h30	1 éducateur	Transmissions écrites et orales entre le jour et la nuit
21h30-23h00	2 surveillantes de nuit	Accompagnement à a soirée, activités calmes, tisane,...
21h30-7h30	2 surveillantes de nuit	Accompagnement des personnes accueillies de nuit

4. Les activités et ateliers proposés

L'accompagnement éducatif est diversifié et adapté à chaque personne accueillie, qu'il s'agisse de la vie quotidienne, de l'atelier espaces verts ou des activités internes et extérieures.

:

a. Participation des personnes accueillies à la vie du foyer

Les personnes accueillies participent à la vie de l'établissement par leur implication dans les tâches quotidiennes qui rythment la journée :

- La mise de table
- Le rangement de la vaisselle

- Le changement des draps une fois par semaine
- Le pliage des serviettes et du linge de table
- La préparation de la table de petit déjeuner
- La préparation du café
- La distribution du courrier
- L'acheminement du linge sale vers la lingerie
- L'acheminement des poubelles à l'extérieur de l'établissement

b. L'atelier « espaces verts »

Le complexe de Juilly est doté d'un immense parc qu'il est nécessaire d'entretenir. Accompagné d'une équipe de personnes accueillies, le moniteur d'atelier espaces verts propose un accompagnement individualisé autour des objectifs suivants :

But	Objectifs	Moyens humains	Moyens matériels
Embellir les lieux collectifs et individuels, participer aux tâches pour l'institution, être reconnu dans le groupe	Faire des choix, formuler des demandes cohérentes avec ce qu'il est possible de faire, respect des consignes et du lieu de vie des résidents, appréhender le fonctionnement des différents matériaux et des machines/outils, reconnaissance du travail fourni par le groupe	Atelier encadré par le Moniteur d'Atelier du lundi au vendredi	Atelier, jardin, locaux collectifs, matériel adapté.

Cet atelier est mutualisé avec des personnes accueillies aux Cèdre Bleu, renforçant ainsi les liens entre les deux complexes. Il stimule les sens comme la vue, le toucher, l'odorat, l'ouïe. Il permet aux personnes accueillies de se sentir valorisées en contribuant à l'embellissement du site de Juilly.

c. Les activités

Les activités proposées sont déterminées afin qu'elles correspondent au plus juste des besoins, attentes et envies des personnes accueillies.

Les attentes et envie des personnes accueillies évoluant dans le temps, la planification des activités aussi. Par ailleurs l'équipe pluridisciplinaire peut acquérir des nouvelles compétences en animation d'activités, par le biais de formation, d'intégration de nouveaux salariés ou de partenaires. Ainsi de nouveaux savoir-faire d'animation d'activités peuvent être proposés aux personnes accueillie.

Ces activités sont mises en place en fonction des disponibilités des intervenants qu'ils soient salariés de La Marguette, partenaires ou prestataires. De ce fait, la planification des activités s'adapte en fonction des ressources humaines et matériels. Pour faciliter le quotidien les personnes accueillies l'équipe pluridisciplinaire planifie au possible des activités de manière régulière ou anticipée.

Les activités permettent de développer la mobilité dans l'espace, la coordination, la motricité et l'estime de soi, ainsi que différents apprentissages liés à la vie en collectivité (exemple : le respect du temps de

parole de chacun, l'acceptation d'une réorganisation de dernière minute) et/ou aux modalités de fonctionnement à respecter (ex : horaires, interventions de différents professionnels au sein de l'activité).

Il est important que les activités proposées prennent en compte l'autonomie des personnes accueillies, de manière à proposer des activités adaptées, où chacun peut évoluer et participer en toute sécurité au sein d'un groupe.

Les activités de la matinée se déroulent entre 9h30 et 11h30 et celles de l'après-midi se déroulent entre 14h30 et 16h30. La durée et la fréquence des activités peuvent être adaptées aux groupes, ainsi que le contenu même de l'activité.

L'aspect sécuritaire, tant en interne à la structure qu'à l'extérieur de l'établissement, est toujours pris en compte (ex : tenue adaptée à l'activité concernée, les documents de liaisons d'urgence des personnes concernées sont toujours pris lors d'une sortie...).

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Moyens matériels
Pétanque	Découvrir un sport collectif et ses différentes techniques	Favoriser la cohésion d'équipe, le développement et le maintien cognitif	Personnel éducatif de la Marguette.	Terrain de pétanque de la Marguette
Boxe	Apprendre les gestes techniques de la discipline, se dépenser physiquement,	Favoriser la motricité ; Apprendre à mieux se contrôler; Développer la notion de groupe.	Un professeur.	CS Meaux Boxe Meaux ; Stade Tauziet
Multisports	Prendre du plaisir à se dépenser par des jeux sportifs.	S'intégrer à un groupe, s'adapter aux capacités de l'autre, maintenir ses capacités fonctionnelles, s'autonomiser dans son déplacement	Personnel éducatif de la Marguette.	City stade du site de Juilly
Randonnée	Découvrir de nouveaux sentiers. Partager des instants de convivialité.	Apprendre à gérer ses efforts, faire des choix d'itinéraires avec le groupe tout en gérant sa sécurité, découvrir de nouveaux endroits.	Personnel éducatif de la Marguette.	Lieux diversifiés dans le département
Piscine détente	Détendre son corps sans la contrainte de son poids	Développer et entretenir les capacités motrices; Instaurer une relation de confiance à l'autre par le biais de l'eau	Personnel éducatif de la Marguette.	Centre aquatique Auguste Delaune Tremblay en France, Spa Aquatic Val d'Europe.
Équithérapie	Participer à un mieux-être à travers la rencontre et le développement de la communication avec le cheval	Améliorer le tonus musculaire, l'équilibre et la spasticité, Favoriser la détente; Favoriser la relation et la gestion des émotions, la communication verbale et non verbale	1 professeur	Centre équestre de Croissy Beaubourg.
Gym en club	Participer à l'intégration en milieu ordinaire	S'intégrer à un groupe, s'adapter aux capacités de l'autre, maintenir ses capacités fonctionnelles, s'autonomiser dans son déplacement pour aller jusqu'au gymnase	1 professeur	Gymnase de Juilly
Médiathèque	Développer sa curiosité culturelle et intellectuelle	Exprimer ses choix personnels; Encourager le désir d'apprendre; Se responsabiliser face au prêt du matériel	Personnel éducatif de la Marguette.	Médiathèque de Juilly

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Moyens matériels
Journal Le Petit Quotidien	Apprendre à transmettre une information	S'approprier l'actualité par le biais de la lecture et le commentaire du journal « le petit quotidien »	Personnel éducatif de la Marguette.	Abonnement au journal et salle d'activités de La Marguette.
Mandala	Travailler la motricité, la concentration, les angoisses	Réaliser des mandalas le plus soigneusement possible et les exposer en établissement.	Personnel éducatif de la Marguette.	Support mandala, crayon de couleur, feutre, peinture, ... Salle d'activités de La Marguette.
Groupe de parole	Favoriser la réflexion, la coopération et la cohésion des personnes accueillies au travers de thématiques proposées.	Accéder à un espace de verbalisation de leur ressenti, de leur expériences, de leur émotions, de leur vécu, développer une dynamique d'échange entre les différents membres du groupe et instaurer une confiance et un soutien dans l'autre, clarifier ses difficultés et trouver dans le groupe des ressources pour les comprendre et les surmonter.	Personnel éducatif de la Marguette.	Salle d'activités de La Marguette.
Arts plastiques	Prendre conscience de ses compétences créatives et faire reconnaître son savoir au groupe.	Développer la confiance en soi, sa concentration, sa dextérité, Utiliser ses capacités d'imagination dans la création d'objets, participer à l'embellissement de l'institution, développer ses compétences techniques dans l'utilisation de différents supports (bois, terre, faïence, papier...)	Personnel éducatif de la Marguette.	Salle d'activités de La Marguette.
Art-thérapie	Travailler sur ses émotions	Temps de création associé à un temps de parole Roue des émotion proposée aux participants pour faciliter l'expression du ressenti. Consignation du travail individuel sur un cahier.	Art Thérapeute	Salle d'activités de La Marguette.
Stimulation mentale	Travailler la stimulation et maintenir les fonction cognitives.	Maintien et développement des fonctions cognitives par des exercices appropriés	Personnel éducatif de la Marguette.	Support adaptés et tableau Velléda. Salle d'activités de La Marguette.
Chant, partage musical	Réveiller ses émotions, ses capacités d'expression orale	Prendre conscience de sa voix; Respecter l'autre dans l'écoute et le partage; Solliciter ses souvenirs	Personnel éducatif de la Marguette.	Salle d'activités de La Marguette.
Esthétique	Valoriser son image face aux autres et développer son estime de soi	Prendre conscience de son corps, Développer sa confiance en soi; S'affirmer face aux autres et travailler sur son image; Apprendre les notions d'hygiène;	Personnel éducatif de la Marguette	Salle d'activités de La Marguette.
Sophrologie	Trouver un bien et réduire son stress	Réaliser des exercices reposant sur une combinaison de techniques de relaxation, de respiration et de visualisation positive visant à favoriser le bien-être et à réduire le stress	Un spécialiste de la discipline	Salle d'activités de La Marguette.
Reiki	Trouver un apaisement durable et profond au niveau de son corps, de son psychique et de son émotionnel.	Se laisser conduire par la personne exerçant cette pratique.	Un spécialiste de la discipline	En chambre
Jeux de société	Maîtriser les règles des jeux proposés	Jouer à divers jeux et en comprendre le fonctionnement Apprendre à savoir perdre et savoir gagné.	Personnel éducatif de la Marguette	Salle d'activités de La Marguette.

d. Les sorties et transferts

Afin que les personnes accueillies puissent quitter le collectif et se détendre, s'évader..., des transferts mutualisés ou non au sein du territoire Marne et Morin sont proposés dans un rayon de 500 kilomètres. Ces transferts, internes à l'Association sont proposés et adaptés aux personnes accueillies en fonction de leurs souhaits.

Chaque année, les personnes accueillies ont la possibilité de partir en vacances par le biais d'organismes extérieurs. Les séjours proposés sont choisis en fonction du désir de la personne, de son degré d'autonomie et selon ses moyens financiers.

L'équipe éducative est chargée de coordonner l'organisation de ces différents séjours pour veiller à leur bon déroulement.

En fonction des besoins des personnes accueillies, l'équipe éducative soumet à la Direction les différents projets de séjours en précisant les dates, le lieu, les modalités d'hébergement, les noms des participants, les objectifs généraux et individuels, le planning théorique des professionnels, ainsi que le coût du voyage.

La priorité des transferts organisés par l'établissement est donnée aux personnes qui n'ont plus à ce jour de liens parentaux et donc qui ne sortent que très peu du foyer.

e. Les festivités

Les festivités organisées par l'association et l'établissement sont très appréciées par l'ensemble des personnes accueillies car elles sont autant de moments durant lesquels elles peuvent retrouver d'anciens camarades, les familles, les amis, des partenaires, ... Elles sont aussi l'occasion de montrer leurs productions, leur savoir-faire.

- Des fêtes ponctuelles permettent aux établissements du territoire de se rencontrer au fil de l'année, et pour les personnes accueillies de retrouver des personnes connues.
- Les fêtes de fin d'année s'organisent en établissement ou de manière mutualisé entre les établissements du territoire Marne et Morin.
- La fête de territoire : les établissements du territoire proposent une après-midi autour de diverses animations extérieures chaque année aux beaux jours. Chaque établissement donne une thématique et anime des stands à destination des personnes accueillies, de leurs familles et amis.
- Les portes ouvertes : L'établissement ouvre ses portes aux familles et partenaires afin de faire découvrir son organisation, ses activités et projets une fois par an.

f. Les sorties du week-end et les droits aux congés

Les sorties de fin de semaine sont organisées de manière à favoriser l'ouverture de la personne en situation de handicap au monde extérieur et afin de maintenir le lien avec sa famille et ses proches.

Pour les sorties régulières, un planning est mis en place entre les familles et l'établissement afin de permettre l'organisation des transports (taxi, PAM) et des traitements médicaux.

Pour les sorties ponctuelles ou à la journée, il est demandé aux familles de prévenir par courrier ou mail au minimum dix jours avant la sortie afin de permettre une bonne organisation de la sortie.

Ces sorties de week-end ou de semaine comprennent au maximum trois découchés (72h) sinon elles seront décomptées des 35 jours annuels de congés autorisés.

Les personnes accueillies disposent en effet d'un droit à 35 jours ouvrés de congés par an.

7. Accompagnement médical et paramédical

L'établissement assure les soins médicaux, paramédicaux et thérapeutiques des personnes accueillies.

a. Les accompagnements médicaux

Le suivi médical est assuré par des médecins de ville (au nombre de deux en 2022), qui sont les médecins traitants de l'ensemble des personnes accueillies.

L'infirmière à temps plein assure les soins infirmiers, coordonne le suivi médical apporté aux personnes accueillies par les médecins qui interviennent en établissement régulièrement, et les médecins spécialistes extérieurs répondant aux besoins de la population qui s'accroissent avec l'avancée en âge.

L'infirmière établit des liens étroits avec l'équipe éducative qui assure majoritairement les accompagnements médicaux. L'équipe éducative transmet également à l'infirmière le retour des consultations afin d'assurer la cohérence du suivi médical.

En lien avec l'infirmière, l'équipe éducative assure les prises de rendez-vous chez les différents médecins spécialistes. Selon les besoins, l'établissement travaille également en partenariat avec des infirmières libérales pour la réalisation de certains soins.

Les traitements médicamenteux des personnes accueillies sont préparés par la pharmacie de Saint-Soupplets sous forme de sachets individuels nominatifs permettant de prévenir le risque d'erreur médicamenteuse. Ils sont ensuite réceptionnés et vérifiés par l'infirmière et administrés principalement par l'équipe éducative.

Les parents et les tuteurs sont tenus informés de l'état de santé de la personne accueillie, des soins en cours et des traitements.

Les soins psychiatriques sont assurés principalement par le Centre Médico-Psychologique de Saint-Soupplets.

Par ailleurs, le vieillissement accroît les risques de maladie, aussi une attention particulière est apportée aux problèmes inhérents à l'âge, notamment en terme de prévention : chute, confusion, perte de mémoire, Alzheimer, déshydratation, augmentation des douleurs, troubles du sommeil, incontinence, fausse route, escarres.

b. Les accompagnements psychologiques

Après des personnes accueillies, il s'agit d'étudier et d'analyser les besoins d'intervention psychologique. Cela permet de concevoir un cadre de prise en charge spécifique pour chaque personne, de leur proposer des méthodes appropriées et d'ajuster la visée thérapeutique. La psychologue propose donc un temps d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans un cadre sécurisé et contenant, qui peut s'inscrire sur un temps ponctuel ou non, et selon les besoins des personnes.

Pour cela, la psychologue peut s'appuyer sur un recueil d'informations récoltées auprès d'autres professionnels de la santé ainsi que de l'entourage de la personne.

Sa mission peut aussi être de mener avec la personne le travail d'accompagnement nécessaire à son orientation.

La psychologue peut proposer un suivi psychologique individuel et/ou collectif. Des ateliers à visée thérapeutique peuvent être mis en place tel que les groupes de parole.

L'exercice de la fonction de psychologue s'installe dans une logique institutionnelle et pluri-professionnelle. Aussi la psychologue accompagne et sensibilise les membres de l'équipe à la dimension psychique des personnes accueillies et participe à l'élaboration des projets personnalisés, notamment la rédaction de l'anamnèse.

Un avis est apporté quant à la pertinence des demandes d'accueil temporaire.

La psychologue se met en lien avec les partenaires extérieurs et les familles afin d'affiner les propositions de méthodes de prise en charge des personnes accueillies et les inviter à participer à la continuité de l'accompagnement éducatif.

Elle sensibilise également l'équipe aux pathologies rencontrées parmi les personnes accueillies.

c. La réorientation de la personne accueillie

Les modalités de fin de prise en charge sont fixées selon l'article L 241-6 du CASF :

« L'établissement ou service ne peut mettre fin, de sa propre initiative, à l'accompagnement sans décision préalable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ».

Le contrat de prise en charge prendra fin dans l'éventualité :

- Du départ de la personne accueillie, suite à sa demande ou à celle de son tuteur/représentant légal,
- Sur décision de la CDAPH du département d'origine de la personne accueillie,
- Suite au décès de la personne,

- En raison de l'état de santé de la personne accueillie, dans la mesure où les moyens de l'établissement ne lui permettent plus d'assurer ses obligations et qu'il est nécessaire de réorienter la personne accueillie vers une structure davantage adaptée à ses besoins.
- En cas d'actes graves mettant en péril la sécurité des autres personnes et le fonctionnement de l'établissement entraînant un état de dangerosité ou d'incompatibilité avec la vie en collectivité. Les faits doivent être portés à la Direction Générale et à la famille. Après avis des instances, l'établissement saisira la CDAPH de cette situation en demandant une fin de prise en charge (transmission d'un rapport circonstancié). La fin de prise en charge sera prononcée sur décision de la CDAPH.

VI. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, LES PARENTS ET L'ENTOURAGE ET L'ASSOCIATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

1. La relation avec les familles et les modalités d'association individuelle et collective

Les familles des Personnes Accueillies ont une place à part entière dans la prise en charge de leur proche, de la période de l'admission jusqu'au départ définitif de la structure.

Dans l'objectif de favoriser un accompagnement global de la personne, le travail de partenariat avec les familles prend tout son sens à partir d'échanges réguliers avec l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle de l'établissement. Ainsi, plusieurs modalités de rencontres individuelles et collectives se définissent dans le travail mené par l'équipe pluridisciplinaire de La Marguette :

a. Les rencontres de bilan et d'élaboration du projet personnalisé

Ces rencontres ont lieu à raison d'une fois par an dans le cadre du bilan de la Personne Accueillie. Elles peuvent également avoir lieu à tout moment à la demande de la famille, de l'éducateur référent ou lorsqu'il est nécessaire de procéder à un ajustement du projet personnalisé.

Ces rencontres se déroulent en présence de l'éducateur référent, du co-référent et de la direction, au sein même de l'établissement. La présence de la personne accueillie à La Marguette concerné est vivement souhaitée, néanmoins, la décision d'être présent ou non lui appartient.

b. Le contact au quotidien

Les contacts téléphoniques sont réguliers ainsi que ceux par échanges de mail pour permettre la transmission d'informations pratiques (absence maladie, transmission d'un document administratif...).

De plus, sachant que lors des retours au domicile familiale, les déplacements des Personnes Accueillies peuvent être assurés par les familles, les échanges se mettent en place directement et ainsi contribuent au développement du travail en partenariat.

À la demande, un cahier de liaison peut être mis en place afin de favoriser la transmission d'informations pour les personnes les plus démunies.

2. Les Conseils de la Vie Sociale (CVS)

Trois CVS sont mis en place annuellement. Ils permettent de recueillir les avis, les interrogations et propositions des personnes accueillies et de leurs proches sur le fonctionnement de l'établissement.

Le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.

Le règlement intérieur associatif en format classique et en facile à lire et à comprendre en précise les modalités de fonctionnement.

Les membres des trois collèges du CVS sont élus pour trois ans par vote à bulletin secret après appel à candidature auprès de l'ensemble des personnes accueillies, des familles et des professionnels.

Le CVS se réunit trois fois par an au cours des semaines : 10, 23 et 47.

Les professionnels élus au CVS sont chargés de recueillir les demandes, questions ou avis des personnes accueillies, lors de groupes de paroles spécifiquement dédiés à la préparation du CVS.

Le CVS est organisé par et au sein de l'établissement à raison de deux fois par an (semaine 10 et 23) afin de favoriser les échanges des personnes accueillies à La Marguette.

Une réunion de CVS territorial est organisée au cours du 2^{er} semestre (semaine 47) afin de maintenir la dynamique territoriale et le partage de retour d'expériences entre les personnes.

3. Les commissions repas

Elles sont organisées par le prestataire de restauration et de l'ESAT Les Ateliers Braytois de l'association qui travaillent en partenariat pour la gestion de la restauration des établissements de l'Adapei77. Un groupe de personnes accueillies et de professionnels représentent l'EANM La Marguette lors de ces commissions. L'objectif de ces rencontres est principalement d'évaluer la satisfaction des personnes accueillies sur la prestation des repas et d'adapter l'offre proposée. Une diététicienne est également présente afin d'aborder les questions diététiques des repas proposés.

VII. DROITS DES PERSONNES

1. Droits des personnes accompagnées

La personne accompagnée bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité et le droit d'aménager son espace personnel comme elle le souhaite,
- Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adapté à son âge et à ses besoins, et respectant son consentement éclairé.
- Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé.
- La confidentialité des informations la concernant ; seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement du jeune et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre.

Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission. Elle affichée au sein du foyer.

2. Devoirs des personnes accompagnées

Le règlement de fonctionnement a pour objet de rappeler les règles générales d'organisation de l'établissement d'une part, les modalités de la vie en collectivité d'autre part et les conditions de la participation de la personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal enfin.

Les règles de vie internes du foyer en version illustrée ont également été travaillées avec les personnes accueillies et sont affichées dans l'établissement.

VIII. LA DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Les modalités d'évaluation

a. Évaluation externe

La loi du 2 janvier 2002 a posé les bases d'une évaluation interne puis d'une évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cependant le schéma classique d'évaluation interne et externe a été modifié par la Haute Autorité de Santé, avec une nouvelle procédure nationale, commune à tous les ESSMS.

Ce nouveau référentiel d'évaluation est ainsi structuré en 3 chapitres (la personne, les professionnels, l'ESSMS), chacun des chapitres étant organisé en 9 thématiques (La bientraitance et l'éthique ; Les droits de la personne accompagnée ; L'expression et la participation de la personne accompagnée ; La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ; L'accompagnement à l'autonomie ;

L'accompagnement à la santé ; La continuité et la fluidité des parcours ; La politique des ressources humaines ; La démarche qualité et gestion des risques)

Le référentiel complet comporte ainsi au total 42 objectifs déclinés en 157 critères d'évaluation. Pour chacun des critères est précisé son champ d'application, son niveau d'exigence, ses éléments d'évaluation (entretiens / consultation documentaire / observations) et les référencements associés. Le référentiel intègre des critères génériques (129) communs à tous les ESSMS et des critères spécifiques (28) applicables selon le secteur d'activité, le type de structure ou le public accompagné.

Les 157 critères d'évaluation répondent à 2 niveaux d'exigences : 139 qui correspondent au niveau standard attendu et 18 dits « impératifs » qui impliquent la mise en place d'un plan d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Afin de répondre à cette nouvelle démarche évaluative, L'EANM la Marguette réalisera en 2023 une démarche d'auto évaluation à l'aide du logiciel AGEVAL déployé le service qualité de l'association et réalisera son évaluation externe en 2024.

b. L'évaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des personnes accueillies, des familles/représentants légaux et des professionnels est continuellement recherchée.

Afin de la mesurer, des questionnaires et enquêtes sont adressés et analysés pour permettre la mise en place d'axes d'amélioration.

2. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place avec par exemple :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une commission bientraitance associative destinée à impulser et harmoniser la démarche (outils, sensibilisation, questionnaires, animations...),
- Une charte de bientraitance associative,
- Des formations « bientraitance et prévention de la maltraitance » etc.
- Un bilan annuel transmis au CVS et aux instances représentatives du personnel

L'établissement s'appuie également sur des documents de référence pour prévenir les situations de maltraitance.

Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre* (HAS ex ANESM - juillet 2008),
- *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF* (HAS ex ANESM - Juillet 2009)

Comme pour l'ensemble des établissements et services de l'Adapei 77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels de La Marguette.

À travers des affichages, le foyer informe également la personne accueillie et sa famille du dispositif national de prévention de la maltraitance et notamment de l'existence du numéro d'accueil et d'écoute téléphonique : le **3977** à destination de tous et permettant d'alerter sur une situation de maltraitance.

La bientraitance est notre préoccupation quotidienne au sein de l'établissement

3. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement s'est doté des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

- Le Livret d'accueil réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation de La Marguette et de l'Adapei 77.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission. Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall des locaux.
- Le projet d'établissement : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
- Le contrat de séjour définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.
- Les personnes qualifiées : l'établissement informe les jeunes de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de médiation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation du service...).
- Le Conseil de la vie sociale (CVS) : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, le foyer organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.
- Le règlement de fonctionnement : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Il est annexé au livret d'accueil.

4. Dossier de la personne accueillie

Depuis avril 2022, les dossiers des personnes accueillies sont informatisés au sein d'un logiciel spécialisé « DIU » (Dossier Informatisé de l'Usager) déployé au sein de tous les établissements de l'association. Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et/ou de besoin d'intervention urgente, une version « papier » des dossiers des personnes accueillies est classée dans le bureau de la secrétaire de direction.

Chaque personne dispose d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS : administrative, éducative (évaluations effectuées, projet personnalisé, comptes rendus de réunion de synthèse, comptes rendus mensuels des suivis, bilan du projet personnalisé) et paramédicale.

Chaque personne dispose à l'infirmerie d'un dossier de liaison d'urgence (DLU) remis à jour au minimum une fois par an pour tout ce qui concerne les attestations de Sécurité Sociale, de mutuelle, et au fur et à mesure des besoins pour tout ce qui est lié aux traitements médicaux.

La mise en place de ces dossiers de secours permet de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de prévention des risques.

Les modalités d'accès à ces dossiers sont définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur.

5. Prévention du risque infectieux

L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

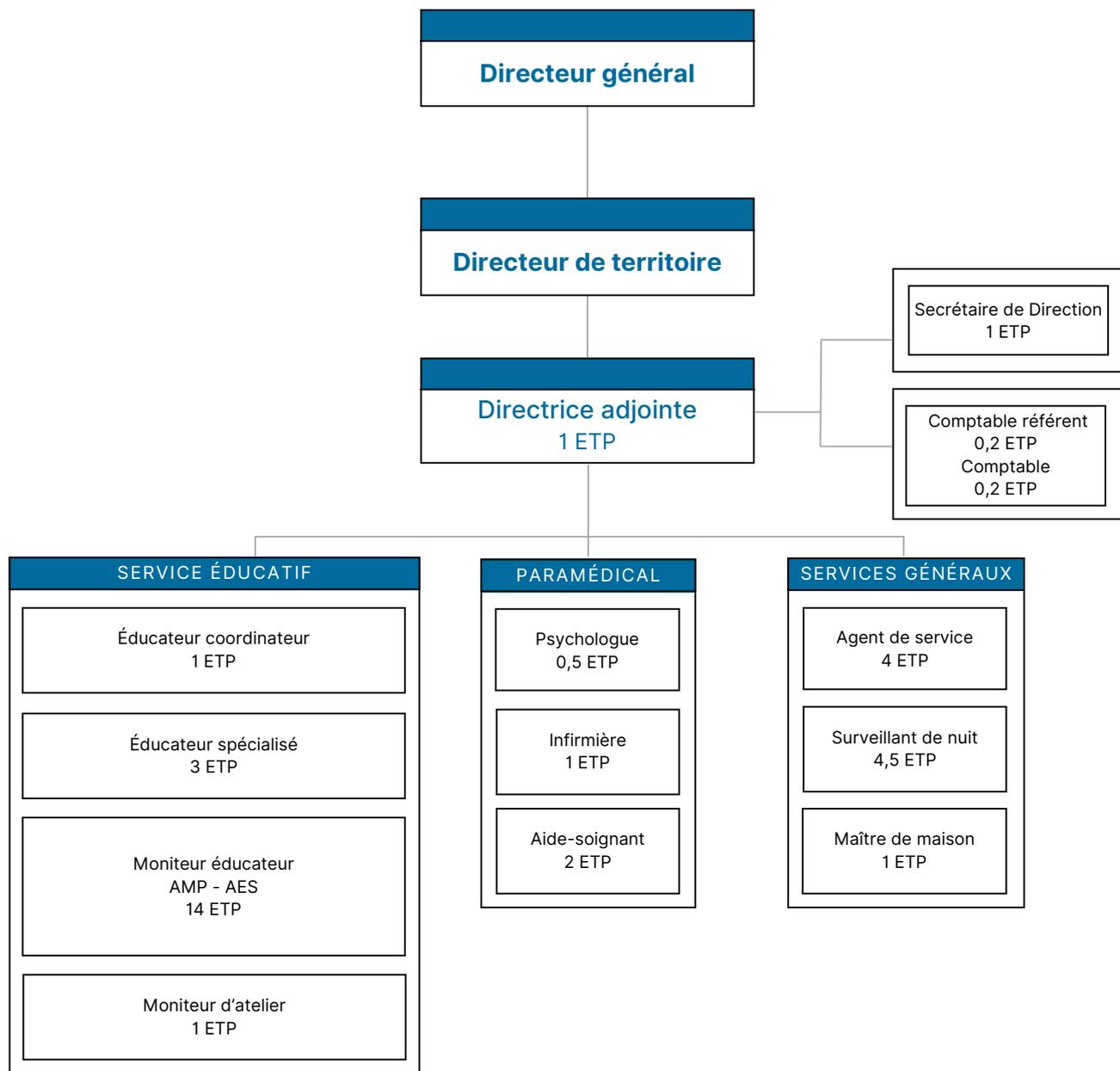
Elle se concrétise, par exemple, par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains avec l'organisation d'un concours basé sur la création d'œuvres sur cette thématique, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge notamment dans le cadre de la commission médicale et paramédicale créé en 2015 (ex : kit gale, gastro-entérite-aigue...),
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre.

IX. LES RESSOURCES HUMAINES

1. Organigramme



— Lien hiérarchique

2. Les fonctions et délégations, responsabilités :

La Direction de territoire

Assurer la représentation de l'association sur délégation du Directeur Général dans le cadre du projet associatif, réaliser le développement du projet d'établissement, réaliser la gestion administrative, budgétaire et financière, manager l'équipe pluridisciplinaire et directionnelle d'établissement.

La Direction adjointe

Garantir la conduite et le développement du projet d'établissement, manager l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, participer à la gestion administrative, budgétaire et financière.

Secrétaire de Direction

La (le) secrétaire de direction assure l'accueil physique des visiteurs et garantit la traçabilité et la lisibilité des entrées et sortie de l'établissement. Il/elle assure le secrétariat de l'établissement : courrier (réception, tri, distribution), mails, tenue du standard téléphonique, classement des différents dossiers. La (le) secrétaire de direction prépare et suit certains dossiers confiés par la direction. Il/elle est l'image de marque de l'association, tant en interne qu'auprès des services

Référent comptable

Assure la comptabilité générale et analytique de l'établissement.

Éducateur coordinateur

L'éducateur coordinateur est un référent éducatif au sein de la structure en lien fonctionnel avec les professionnels. Il assure la cohérence des actions et la cohésion des professionnels dans la mise en œuvre des projets de vie des résidents. Le coordinateur occupe une place qui le situe institutionnellement à l'interface du directeur adjoint et de l'équipe socio-éducative ou médico-sociale.

Éducateur-trice spécialisé-e

L'éducateur spécialisé établit une relation, un diagnostic éducatif; il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des personnes. Il construit un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Moniteur-trice éducateur-ice

Il/elle participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Il/elle participe également à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé et travaille à ce titre au sein de l'équipe pluri-professionnelle. Il/elle est un acteur impliqué(e) dans la dynamique institutionnelle. Il est également coordinateur des activités, séjours et transferts.

Aide médico-psychologique

L'AMP contribue à une prise en charge et ou un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en y apportant de l'aide et participe à l'entretien de l'environnement de la personne. Son rôle oscille entre l'éducatif et le soin. L'AMP accompagne la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Il/ elle participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et/ ou de service et en respecte les valeurs et les orientations.

Moniteur-trice d'atelier

Il/elle possède les compétences techniques qu'il transmet à un groupe de personnes en situation de handicap dans le cadre d'ateliers professionnels et/ou de travail. Il gère une activité de production et/ou à visée socio-éducative, transmet un savoir-faire professionnel, accompagne et soutient les personnes accueillies de son atelier dans les divers apprentissages. Il participe à l'élaboration du projet personnalisé avec le référent socio-éducatif et le met en œuvre au regard de ces préconisations. Il travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle et est un acteur responsable dans la dynamique de l'atelier tant au niveau des personnes accueillies qu'auprès des acteurs de la prise en charge.

Psychologue

Le (la) psychologue réalise des actions d'analyse, évaluations psychologiques et de conseil, selon les besoins des personnes afin de leur apporter un soutien ou une aide psychologique.

Il (elle) met en place un suivi psychothérapeutique selon les orientations particulières définies dans le cadre du projet personnalisé de la personne accompagnée.

Le (la) psychologue participe à la dynamique institutionnelle globale.

Infirmière

Sous l'autorité de la direction de l'établissement et du/des médecins, l'infirmier exerce ses missions de soins, d'accompagnement et d'encadrement conformément à son statut professionnel et au projet d'établissement. Il contribue à la bonne prise en considération de la personne accueillie, afin de préserver sa santé, son bien-être et son autonomie. L'infirmier est dans l'obligation de respecter le secret médical et d'adopter une attitude déontologique exemplaire.

Aide-soignant-e

L'aide-soignant (e) dispense, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de ta personne. L'aide-soignant (e) contribue à la prise en charge infirmière des personnes accueillies en respectant leur projet de vie personnalisé dans le cadre du secret médical. L'aide-soignant (e) accompagne les personnes dans leurs gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

Agent de service intérieur

L'agent de service intérieur est chargé(e) de l'entretien et de l'hygiène des locaux, en appliquant les protocoles d'hygiène, de sécurité et d'urgence. Il (elle) participe aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes accompagnées.

Maître de maison

Il/elle est responsable de l'entretien des unités de vie et doit prendre en charge et traiter les problèmes quotidiens (alimentation, hébergement, animation) liées au bien-être physique et psychologique des personnes accueillies. Il/elle participe à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement.

Surveillant de nuit

Le surveillant de nuit assure une veille active des personnes en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles. Il garantit les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste. Il assure une fonction de relais jour-nuit. Il participe au projet d'établissement. Il assure des tâches d'hygiène, d'entretien et d'hôtellerie en fonction des besoins.

3. Modalités d'organisation du travail collectif et pluri-professionnel

Afin de favoriser la continuité de l'activité et la coordination d'équipe, différentes instances de réunion et outils existent pour les professionnels.

- **Réunion de transmissions**

Ces temps d'échanges ont lieu tous les jours à chaque passation entre les différentes équipes (matin et après-midi, après-midi et soir, et soir-matin). Il permet de transmettre les informations importantes sur les prises en charge des personnes accueillies, l'organisation des activités de la journée, la prévision de l'organisation de la semaine qui suit, les indications médicales à transmettre et évoquer certaines situations de personnes accueillies.

Par ailleurs, depuis avril 2022, le Dossier Informatisé de l'Usager (DIU) est déployé sur l'EANM La Marguette. Ainsi toutes les informations relatives aux personnes accueillies ou au fonctionnement, l'organisation de l'établissement, sont enregistrées quotidiennement par chacun des membres de l'équipe pluri professionnelle dans le logiciel. Chaque professionnel peut aussi consulter à tout moment les dossiers des personnes accueillies (Transmission quotidienne, dossier administratifs, projet personnalisés, ...)

- **Réunion pluri-professionnelle**

Elle est organisée une fois par semaine, le mardi de 14h à 16h30, avec l'ensemble des membres de l'équipe pluri-professionnelle présents ce jour-là.

Il y est question du fonctionnement, de l'organisation de la structure, d'échanger autour des projets personnalisés, d'aborder les situations des personnes accueillies, mais aussi la posture professionnelle, les projets d'activités, l'évolution du projet d'établissement.

- **Réunion cadres du territoire**

Cette réunion, fixée le plus souvent le mercredi de 9 heures à 12 heures 30, permet à l'équipe cadres du territoire d'échanger autour des dispositifs à mettre en œuvre, des informations à transmettre aux équipes, de faire un point sur les situations RH, autour de l'organisation des temps communs directement liés à la dynamique de territoire.

Cette instance représente un espace privilégié pour le territoire, notamment concernant le développement de projets transversaux qui contribuent à accroître les synergies entre les 4 établissements et le service du territoire mais également avec les autres établissements de l'association et les partenaires extérieurs.

Dans le cadre de l'organisation des astreintes, ce temps d'échanges vise également à faire le point sur les situations particulières des personnes accueillies pour lesquelles une intervention du cadre d'astreinte peut être nécessaire en dehors de la présence du directeur adjoint rattaché à l'établissement.

Il s'agit en résumé de se donner les moyens d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies et dans l'encadrement des équipes pluri professionnelles, au-delà de la présence effective du cadre de proximité.

- **Journée de Direction**

Depuis le dernier trimestre de l'année 2021, le choix a été fait par la Direction Générale de mettre en place, à raison d'une fois tous les 2 mois (en moyenne), une demie journée de rencontre spécialement réservée aux cadres de direction de l'association.

Il y est question de l'évolution des politiques sociales et de leur mise en application au sein de l'Adapei77, de l'avancée des différents projets en cours ou à venir, de la présentation et de la mise en place de nouveaux logiciels afin de faciliter la communication et améliorer la traçabilité.

4. La formation des professionnels

Individuelles ou collectives, les actions de formations permettent une qualification des professionnels afin d'apporter un réel bénéfice en termes de prise en charge et d'accompagnement des personnes confiées et de nourrir le travail de réflexion et d'accompagnement de l'ensemble du personnel.

La mise en place de formation est motivée par la demande de l'équipe ou individuellement lors de l'entretien professionnel et s'adapte à l'évolution des besoins et attentes des personnes accueillies à La Marguette.

De plus, au regard d'une volonté associative de favoriser la montée en compétences des équipes, des formations qualifiantes et/ou sur des thématiques particulières peuvent être mises en place à la demande des professionnels (évolution de carrière) ou suite à des problématiques communes.

L'orientation associative qui a été de construire des territoires, regroupant 4 à 5 établissements et/ou services, contribue à développer les interactions entre les différentes équipes pluri professionnelles qui sont amenées à se rencontrer lors de formations, de réunions à thème ou de moments plus festifs (tels que les fêtes de territoire) et de fait se retrouvent davantage en mesure de partager autour de leurs pratiques professionnelles.

La confrontation des pratiques associée aux croisements des regards favorise la complémentarité, la cohérence de l'action et tend à développer la cohésion des équipes.

Des formations auprès des personnes accueillies peuvent également se mettre en place. Organisées en interne ou avec des prestataires, elles abordent des thématiques qui concernent directement les personnes accompagnées, comme la vie affective et sexuelle, des actions de prévention en santé, le déploiement de méthodes de communication comme la méthode facile à lire et à comprendre, etc.

Par ailleurs, des formations obligatoires sur la sécurité sont quant à elles incontournables. En lien avec le cadre réglementaire, les professionnels sont régulièrement amenés à suivre des séquences de formation articulées autour du respect de l'hygiène, de la sécurité, de l'apprentissage de la prévention des gestes de premiers secours, etc...

X. LES PARTENARIATS

Dans le cadre de l'accompagnement global et coordonné mis en œuvre, voici les principaux partenaires de l'établissement :

1. Familles et tuteurs

Familles et tuteurs sont associés à l'accompagnement proposé, dans le souci de prendre en compte la globalité de la personne accueillie.

Les familles et amis peuvent rendre visite aux personnes accueillies de l'EANM La Marguette sous réserve d'un délai de prévenance de l'équipe et dans le respect du fonctionnement collectif. Les sorties au domicile familial sont établies en fonction des demandes de chacun.

Si la personne accueillie le souhaite, sa famille (même si elle n'est pas tutrice) est associée à l'élaboration de son projet personnalisé concerné.

Les rencontres peuvent être formalisées autour du projet personnalisé, de la réunion des familles ou d'autres démarches administratives, mais il est essentiel de travailler ce lien et le consolider par des rencontres autour de manifestations plus festives.

2. Organismes culturels, sportifs et de loisirs, ...

Certaines activités sont encadrées par des partenaires extérieurs hors ou en établissement, liés par convention, tels que certaines activités artistiques et sportives.

Par ailleurs des partenariats avec l'environnement de proximité de Juilly sont instaurés pour faciliter l'inclusion des personnes accueillies : médiathèque municipale, associations locales, lieux de culte, liens avec les établissements scolaires de la commune.

3. Établissements médico-sociaux et acteurs du handicap

Le regroupement des 5 établissements Territoire Marne-et-Morin favorise le partenariat inter-établissements avec le partage d'activités communes, de transferts, de fêtes, de séjours pour nos personnes accueillies.

Les liens tissés avec les autres établissements de l'association, ainsi que d'autres structures extérieures, permettent de préparer l'orientation des personnes en recherche d'un établissement plus en adéquation avec leurs souhaits et leurs besoins. La connaissance d'établissements extérieurs tels que les EHPAD, les FAM ... facilite l'orientation de certaines personnes accueillies dans le souci de leur apporter un accompagnement qui soit le plus adapté à leurs besoins, dans l'avancée en âge, notamment.

Par ailleurs, les liens avec les partenaires institutionnels et territoriaux du champ de handicap : la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), PAT (Pôle Autonomie Territoriale), la MDS (Maison des solidarités), Hand AURA (Association de coordination du Handicap), réseau RHAPSOD'IF (Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Île-de-France), ... permettent d'accroître l'action de l'établissement sur la spécificité de la prise en charge du handicap.

4. Relais médicaux

L'admission en établissement d'accueil non médicalisé, implique que les troubles associés ne nécessitent pas de soins médicaux ou de surveillance constante. En revanche, la mise en place de suivis médicaux adaptés, notamment dans les cas de maladies mentales ou de troubles psychologiques, est nécessaire pour assurer la stabilité des troubles (ex : par des protocoles de soins adaptés) et l'épanouissement de la personne.

Ainsi, l'équipe paramédicale de La Marguette est renforcée par la venue régulière en établissements de professionnels libéraux, exerçant des activités médicales et paramédicales (médecins, infirmières, psychologues, psychiatres, kinésithérapeute, podologue, etc.).

Par ailleurs, les liens avec les partenaires extérieures à l'établissement sont essentiels pour faciliter la réassurance nécessaire de la personne accueillie dans des soins qui peuvent être invasifs. Ainsi, les relations fréquentes avec l'hôpital de secteur (aussi bien avec le service des urgences qu'avec le service des consultations externes), les hôpitaux spécialisés de la région francilienne, les acteurs de proximité comme le CMP (centre Médico Psychologique) ou la pharmacie de Saint Souples ainsi que les spécialistes (dentistes, ophtalmologues, gynécologues, ...) contribuent à renforcer, en concertation, la prise en charge de la santé des personnes accueillies à La Marguette.

5. Prestataires hôteliers

Les repas servis au foyer sont en liaison froide et préparés par un prestataire de restauration en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ».

Les menus sont sélectionnés en concertation avec les personnes accueillies et selon les prescriptions médicales de chacun.

Le pain quotidien et les viennoiseries du dimanche sont commandés dans une boulangerie de proximité. L'entretien du linge des personnes accueillies est par un prestataire de blanchisserie en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ». Ainsi, chaque vêtement de personne accueillie est marqué par un système de code barre informatique. Seul le linge des personnes accueillies en accueil temporaire est lavé en établissement.

L'entretien de l'ensemble des locaux est effectué par l'équipe d'Agent de Service Intérieur (ASI) de La Marguette.

XI. Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement

Dans le but d'améliorer sans cesse l'accompagnement auprès des personnes accueillies mais aussi notre organisation de travail, nous avons défini huit objectifs d'amélioration sur lesquelles nous devons travailler dans les années à venir :

1. Favoriser les liens avec les partenaires médico-sociaux pour fluidifier les admissions sur La Marguette.
2. Améliorer la procédure d'élaboration et de suivi des projets personnalisés.
3. Développer les partenariats avec les professionnels de santé.
4. Développer l'usage des outils numériques et des logiciels métiers.
5. Accompagner et anticiper le vieillissement des personnes accueillies.
6. Faire évoluer les postes pour permettre la mise en place d'une plateforme de service.
7. Développer la mutualisation des moyens matériels et humains inter établissements sur le territoire Marne et Morin

Nous avons décliné ces différents objectifs d'amélioration sous forme des fiches actions suivantes.

La Marguette

Fiche action n°1

Objectif	Favoriser les liens avec les partenaires médico-sociaux pour fluidifier les admissions sur La Marguette
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe • Équipe pluriprofessionnelle
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de territoire • Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe • Équipe pluriprofessionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des contacts avec les partenaires institutionnels (ESAT, Foyer d'hébergement, PAT, département ...). • Développement du réseau (Forums professionnels, participation aux manifestations professionnelles du territoire, visites d'établissement, ...)
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossier d'admission étudiés • Nombre de personnes inscrites sur liste d'attente • Taux d'admission et taux de rotation des places vacantes • Nombre de convention signées avec des partenaires
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Marguette

Fiche action n°2

Objectif	Améliorer la procédure d'élaboration et de suivi des projets personnalisés
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Équipe pluriprofessionnelle
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Équipe pluriprofessionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Planifier les différentes étapes d'élaboration du projet• Planifier les temps d'écrits des référents éducatifs• Présenter dans un délai d'un mois les projets aux familles et/ou tuteurs• Favoriser la communication entre professionnels pour obtenir la validation des objectifs d'accompagnement
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Temps de réunion dédié• Tableau récapitulatif des échéances pour la production des projets• Nombre de projets signés par les tuteurs et les personnes accueillies
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Marguette

Fiche action n°3

Objectif	Développer les partenariats avec les professionnels de santé
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • IDE
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de territoire • Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • IDE
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les partenaires sanitaires potentiels • Organiser des rencontres avec les partenaires y compris des professionnels libéraux • Renforcer la collaboration pour la prise en charge bucco-dentaire (préventif et curatif) • Renforcer les partenariats avec les spécialistes • Développer une politique de prise en charge de la douleur et de prévention du risque infectieux • Mener des actions de prévention et de promotion de la santé
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Audit des partenaires sanitaires • Nb de rencontres et sensibilisations organisées par an • Nb de personnes accueillies ayant consulté un dentiste /an • Outils d'évaluation de la douleur (nb et type) • Nb d'actions de prévention et de promotion de la santé
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Marguette

Fiche action n°4

Objectif	Développer l'usage des outils numériques et des logiciels métiers
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Equipe pluri-professionnelle
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale • Direction territoriale • Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Equipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'utilisation du Dossier Informatisé de l'Usager (DIU). • Optimisation du logiciel AGEVAL pour la remontée et le traitement des évènements indésirables. • Optimisation de la plateforme SPOT, pour favoriser la communication au sein de l'établissement et mettre en valeur au niveau associatif ce qui est réalisé sur La Marguette.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateur et de transmissions réalisées sur le DIU. • Nombre de FEI AGEVAL traitées. • Nombre d'articles postés sur le SPOT
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Marguette

Fiche action n°5

Objectif	Accompagner et anticiper le vieillissement des personnes accueillies
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Equipe pluri-professionnelle
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de territoire • Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Equipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les projets de réorientation en EHPAD des personnes avançant en âge. • Former les professionnels sur l'accompagnement au vieillissement des personnes accueillies • Renforcer le partenariat avec les structures sanitaires (ex : hôpitaux, EHPAD, réseaux gérontologiques...) • Développer des activités adaptées aux vieillissement des personnes accompagnées.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts pris avec les EHPAD • Nombre de réorientation en EHPAD • Évolution de la moyenne d'âge • Nb de professionnels formés / an sur la thématique du vieillissement
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Marguette

Fiche action n°6

Objectif	Faire évoluer les postes pour permettre la mise en place d'une plateforme de service
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Direction générale• Direction territoriale• Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Transformer un poste en coordinateur de parcours et assurer la formation du professionnel.• Recruter une assistance sociale.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Recrutements effectués.• Formations dispensées.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Marguette

Fiche action n°7

Objectif	Développer la mutualisation des moyens matériels et humains inter-établissements sur le territoire Marne et Morin
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Mutualisation des infrastructures sur le territoire.• Organisation d'événements inter-établissements.• Déterminer des activités communes au sein du complexe.• Matérielles mutualisées
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• NB d'activités communes• Optimisation de la flotte de véhicules
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org